

FÉDÉRATION DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES, ÉLECTRONIQUES ET DE COMMUNICATION

Prix FIEEC 2017

Pour sa 7^{ème} édition, la FIEEC attribuera trois Prix (10 000€, 7 500 €, 5 000€) à des chercheurs académiques ayant mené, avec une PME ou une ETI, un partenariat de recherche ayant un réel impact économique (augmentation du chiffre d'affaires, création d'emplois). La recherche doit avoir concerné les domaines suivants : électricité, électronique, numérique ou mécanique.

Une « Recherche Appliquée » est ici définie comme un travail de recherche effectué sur le territoire français, qui a donné lieu à une industrialisation sur le territoire français dans une PME-ETI et qui utilise des technologies issues de la profession électrique, électronique, numérique et mécanique, générant ainsi des emplois qualifiés.

Ce prix a pour objectif d'inciter les chercheurs académiques et les PME-ETI (Petite et Moyenne Entreprise - Entreprises de Taille Intermédiaire) à travailler ensemble afin de contribuer à renforcer les PME-ETI par un apport à fort contenu technologique. Cette croissance générera de nouveaux emplois industriels qualifiés sur le territoire national.

Le prix de la recherche appliquée a pour vocation d'inciter les chercheurs à orienter leurs travaux vers la satisfaction de besoins exprimés par les PME. Les prix sont donc attribués aux chercheurs.

Une Recherche Appliquée est rarement le fruit d'une seule personne, toute une équipe ayant souvent contribué au perfectionnement de l'invention. En (pareil) cas, le principal chercheur devra conserver pour lui au moins les 2/3 du prix et le 1/3 restant sera à sa discrétion. Le prix comprend aussi une communication vers la presse destinée à faire connaître le travail commun entre le chercheur et l'entreprise, communication menée en accord avec toutes les parties.

+ Consultez le règlement du prix FIEEC 2017

+ Consultez le dossier de candidature



25 septembre 2017